

MIN DE RUNGIS & EURODELTA VAL-de-Marne
VICTOIRE D'OR DU PAYSAGE 2018



Conception et mise en place d'une charte quinquennale de prescriptions techniques et architecturales paysagères pour la requalification de l'ensemble du MIN de Rungis et Eurodelta

Lieu	Territoire du MIN, sur les communes de Rungis et Chevilly-Larue (94)
Maîtrise d'ouvrage	SEMMARIS (direction technique de l'exploitation et de construction)
Equipe	L'Anton & Associés, paysagistes-urbanistes
Mission	Plan directeur de renouvellement urbain, des espaces verts de voirie du MIN – Rungis
Coût des travaux	10M€ HT
Superficie	232 ha
Dates	2014-2020

Le MIN de Rungis a été planifié en 1964 et livré en 1969 afin de transférer les Halles de Paris dans un lieu mieux desservi, dans des bâtiments plus accessibles et plus hygiéniques. Depuis l'origine, le Marché Intérêt National de Rungis a été pensé comme devant être ultrafonctionnel, et ce, en considérant que cela devait nécessairement se faire au détriment de la qualité paysagère du site.

Certes, les contraintes de desserte, de stationnement, de circulation, de livraisons, d'éclairage, de nettoyage, etc. sont très fortes. Mais cela ne devrait pas empêcher d'offrir aux ouvriers des petits matins, un environnement de travail et un confort d'usage digne d'un des lieux les plus fréquentés de la Région Parisienne.

C'est ce pari que s'attache à résoudre la SEMMARIS. Dans cet univers particulièrement contraint, nous avons préconisé de travailler principalement sur les abords des circulations piétonnes.

En les matérialisant, en les aménageant en des lieux de confort, les piétons se trouvent dans un environnement sécurisé et accueillant. Ces traversées, marquées, rythment les grandes perspectives du MIN, ces avenues gigantesques taillées à l'échelle des poids-lourds. Là, souvent, des voiries surdimensionnées peuvent donner place à des espaces plus conviviaux ou plus naturels. Mais pour cela, il faut convaincre que le projet de demain ne nuira pas au fonctionnement d'aujourd'hui.

Les pelouses périphériques étaient tondues obstinément alors qu'elles pourraient accueillir prairies, bosquets, jardins familiaux ou partagés, ou encore ruches ou vergers, les pieds d'immeubles du centre administratif obstinément binés et taillés, avec une palette horticole artificielle, alors qu'ils pouvaient être davantage jardinés dans un esprit plus naturel, plus libre, surtout plus foisonnant tout en demandant moins d'entretien.

Nous avons donc proposé un système d'aménagements éphémères neutralisant les chaussées avec du « mobilier végétal » solide. Ca n'est qu'à l'issue d'un test sérieux que les travaux définitifs sont engagés transformant des voies entières, surdimensionnées ou inutiles, en espaces reconquis : stationnements arborés, noues d'infiltrations généreusement plantées, espaces aménagés plus conviviaux, etc.

C'est avec ces préconisations que la charte a été élaborée dans un temps record, moins de deux mois.

La satisfaction de la SEMMARIS s'est rapidement matérialisée par des missions complémentaires à la fois pour encadrer les maîtrises d'oeuvres en cours, mais aussi pour définir de nouveaux aménagements dans des secteurs stratégiques.

